

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt et deux
Présents : 08 Le 10 Février à 19h30
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Février 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

M. Guillaume JOLLES est élu secrétaire de séance.

OBJET : 2023-006 Délibération autorisant le Maire à signer le devis EUROVIA pour la part à la charge de la commune de SAINT-LOUBERT pour la route dite du SABLET

M. Le MAIRE rappelle le projet de rénovation et mise en sécurité de la Route du SABLET en partenariat avec la commune limitrophe de BIEUJAC.

La part de ce projet à la charge de la commune de SAINT LOUBERT est d'un montant de 17.110,55 € HT selon le devis proposé par la Société EUROVIA.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le devis EUROVIA et de lui donner l'autorisation de le signer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver le devis de l'entreprise EUROVIA et d'autoriser M. Le MAIRE à signer le devis de l'entreprise EUROVIA ainsi qu'engager en collaboration avec la Commune de BIEUJAC les travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

La dépense sera inscrite au BUDGET PRINCIPAL 2023.

Vote :

- Pour : 08/08
- Contre : 00/08
- Abstention : 00/08

La délibération est approuvée à la majorité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

Le secrétaire de séance
M. Guillaume JOLLES

